



RÈGLEMENTS & RÈGLES DE FONCTIONNEMENT



1. **Aucun objet, vêtement ou bouteille ne doit être déposée sur le bord de la bande.**
2. **Des vêtements de patinage;** par définition qui sont ajustés au corps (jupe, robe, chandail ou pantalon) sont recommandés sur la glace.
3. **Aucun** jeans ne sera toléré en tout temps.
4. Les cheveux longs doivent être attachés en tout temps.
5. Aucune nourriture, boisson ou gomme sur la glace à l'exception d'une bouteille d'eau.
6. Le flange sur la glace ne sera pas toléré. Après deux avertissements, le patineur devra quitter pour le reste du temps de glace restant et devra payer les honoraires de son entraîneur même s'il n'a pas reçu les leçons prévues.
7. Le respect des zones de pratique sur la glace (sauts, pirouettes) est une question de courtoisie et de la plus grande importance pour la sécurité de tous les patineurs.
8. Le respect des patineurs qui sont identifiés comme étant en « tests » est de mise.
9. **Aucun signe d'agressivité verbal ou physique de la part d'un enfant ou d'un adulte ne sera toléré envers tous les entraîneurs de Patinage St-Bruno. Le non respect de ce règlement entrainera l'expulsion immédiate du patineur sans remboursement pour le reste de la saison.**
10. La procédure pour faire jouer « sa » musique doit être respectée sous peine d'interdiction d'utilisation du système de son pour toute la saison en cours. Parlez-en à votre entraîneur.
11. Si un patineur se blesse et que son entraîneur n'est pas sur la glace pour lui apporter les premiers soins, le temps de l'entraîneur qui s'occupera du patineur blessé sera payable par le blessé en compensation du temps de cours que l'entraîneur aura perdu.
12. La veste officielle du Club n'est pas obligatoire mais est fortement recommandée pour les patineurs qui représentent Patinage St-Bruno lors des compétitions.